



PROGRAMME EUROPEEN A DESTINATION DES ECOLES

ANNEE SCOLAIRE 2022-2023

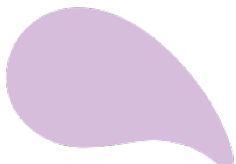
Formulaire de modification d'inscription

Fournisseurs

<p>Ce formulaire doit nous parvenir complet, en ordre et signé par courrier postal OU électronique.</p> <p>Service Public Régional de Bruxelles Bruxelles Economie et Emploi – Agriculture Programme Européen à destination des écoles</p> <p>Place Saint-Lazare 2 1035 Bruxelles</p> <p>Mail: fruit-ecole@sprb.brussels Site web: www.fruit-ecole.brussels</p>	<p>CADRE RESERVE A BRUXELLES ECONOMIE ET EMPLOI</p> <p>DATE DE RÉCEPTION / / 20.....</p> <p>N° D'AGREMENT : __22-23 F__</p> <p>FOURNISSEUR :</p>
---	--

Ce formulaire comporte:

- Partie 1 : Les obligations, recommandations et interdictions
- Partie 2 : Identification du fournisseur demandeur
- Partie 3 : Engagements du demandeur

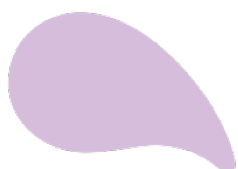




PARTIE 1 - Les obligations, recommandations et interdictions portant sur le programme européen à destination des écoles sont reprises ci-dessous de manière synthétique :

FRUITS et LEGUMES			
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)
Origine des produits		<ul style="list-style-type: none">• Produits locaux et circuits courts• Produits originaires de l'Union européenne	
Produits	Respect du calendrier : produits de saison et locaux (cf. site web)	Produits issus de l'agriculture biologique	Pommes de terre Toute substance ajoutée suivante : <ul style="list-style-type: none">• sucres• sel• graisses• édulcorants• exhausteurs de goûts artificiels
Format	<ul style="list-style-type: none">• Fruits et légumes frais• Soupe de légumes sans additifs		Produits transformés (excepté soupe de légumes sans additifs)
Fréquence et durée		<ul style="list-style-type: none">• 1 fois par semaine• 20 semaines	
Distribution aux élèves		Avant 10h du matin	<ul style="list-style-type: none">• Au repas de midi• Pendant les garderies du matin et du soir.
Plafond	9,00 € TVAC par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ¹		

¹ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c

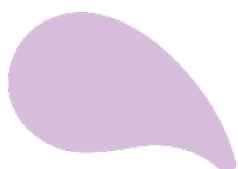




LAIT et PRODUITS LAITIERS			
	Obligations	Recommandations	Interdictions (non admissibles à l'aide)
Origine		<ul style="list-style-type: none">• Produits locaux et circuits courts• Produits originaires de l'Union européenne	
Produits	<ul style="list-style-type: none">• Lait nature• Yaourt² nature• Fromage blanc nature	Produits issus de l'agriculture biologique	Additifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• aromatisants• fruits• fruits à la coque ou cacao• sucres ajoutés• sel ajouté• graisses ajoutées• édulcorants ajoutés• exhausteurs de goûts artificiels
Format	Grands contenants		Contenants individuels
Fréquence et durée		<ul style="list-style-type: none">• 1 fois par semaine• 20 semaines	
Distribution aux élèves	Dans l'enceinte de l'école et pendant les heures d'école.	Avant 10h du matin	<ul style="list-style-type: none">• Au repas de midi• Pendant les garderies du matin et du soir.• Ajout de sucre ou d'additifs
Plafond par élève	5,30 € TVAC par an et par élève sur base du nombre d'élèves inscrits en début d'année scolaire ³		

² 18 MARS 1980. - Arrêté royal relatif au yaourt et autres laits fermentés : lait fermenté [produit non égoutté obtenu en faisant coaguler du lait écrémé, du lait demi-écrémé ou du lait entier, parensemencement à l'aide de bactéries lactiques, éventuellement en association avec des levures], obtenu essentiellement sous l'action simultanée de *Lactobacillus bulgaricus* et de *Streptococcus thermophilus* et dans lequel les deux espèces microbiennes spécifiques sont maintenues vivantes en quantité abondante jusqu'à la livraison au consommateur.

³ Règlement d'exécution européen 2017/39 Art.4.2c





PARTIE 2 - Identification du fournisseur demandeur

Coordonnées du demandeur :

Personne morale :

Dénomination officielle :

N° Banque Carrefour des Entreprises : -

Adresse (rue, n° et code postal):

.....
.....

Compte bancaire :

IBAN : BE -

BIC :

Ouvert au nom de :

Personne de contact : (personne joignable en cas de questions)

Nom et prénom :

Fonction :

Téléphone :

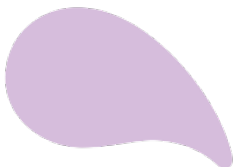
Email :

Demande de participation au programme :

Fruits et légumes et/ou Lait et produits laitiers ?

Fruits et légumes

Lait et produits laitiers

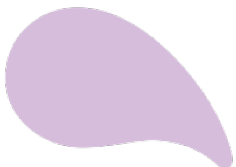




PARTIE 3 - Engagement du demandeur identifié à la partie 2*

Je déclare avoir lu et approuvé le contenu des pages web du Programme européen à destination des écoles pour la région de Bruxelles-Capitales (www.fruit-ecole.brussels) et je m'engage à :

- **respecter la réglementation relative au programme européen à destination des écoles** (Règlements (UE) n° 2016/791, 2016/795, 2017/39 et 2017/40, Arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 21/09/2017 et Arrêté ministériel du 21/09/2017, entre autres) et à respecter les obligations rappelées ci-dessous ;
- **n'introduire une demande d'aides que pour des fruits et légumes et/ou des produits laitiers subsidiés qui répondent aux critères exigés par la réglementation** mentionnée ci-dessus et/ou par les réglementations relatives à la composition et à la qualité de ces produits ;
- **contrôler et assurer la complétude des pièces justificatives associées** aux demandes d'aides ;
- **m'assurer** auprès des établissements scolaires fournis que j'ai été choisi dans le respect des règles des marchés publics ;
- **conserver, au minimum pendant quatre ans** à compter de l'introduction de la demande d'aide, toutes les pièces justificatives, tels que les bons de livraisons, les factures et les déclarations de créance relatives aux demandes d'aides introduites ;
- **rembourser le montant des aides qui aurait été indûment perçu** pour des produits si ces produits ont été détournés de leur destination ou que les engagements n'ont pas été respectés ou que les conditions d'octroi des aides n'ont pas été satisfaites ;
- **communiquer tout changement des données** reprises sur le présent formulaire à l'aide du formulaire AE-03 ;
- **me soumettre à toute mesure de contrôle** décidée par une autorité compétente, notamment en ce qui concerne la mise à disposition des documents justificatifs, la vérification des registres et les contrôles physiques ;
- **suivre les directives du Service Public de la Région de Bruxelles** ;
- **tenir un registre** faisant apparaître, notamment, le fabricant des produits laitiers et/ou le producteur de fruits et légumes, les noms et adresses des établissements scolaires bénéficiaires des aides et les quantités de fruits et légumes et/ou de produits laitiers qui leur ont été vendues ou fournies ;
- **joindre au présent engagement une liste des sous-traitants** éventuels en mentionnant leurs noms et adresses (personnes physiques et morales) ;





Fait à ; Date : / / 20....

Nom, prénom et signature du fournisseur demandeur :

Nom :

Prénom :

Signature :

Cachet de la structure faisant la demande d'agrément :

